

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0016580

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2701

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZERHOUANE DRISS

Date de naissance :

01/03/1963

Adresse :

EL KAYAM Com.

Tél. : 06 96 80 18 43

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

17/10/2019

Nom et prénom du malade :

El KAYAM

Age :

Lien de parenté :

Membre

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Compétition Cardiologique

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :



Dans le cas où le malade aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signat:

Prénom(e) :

Le : 31/10/2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/10/2022	Consultation	6	60	CLINIQUE CHIRURGICALE RUE DE LA PAIX 20 75000 PARIS Tél. 05 22 98 07 00 2022
18/10/2022	Consultation	6	60	CLINIQUE CHIRURGICALE RUE DE LA PAIX 20 75000 PARIS Tél. 05 22 98 07 00 2022

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES	
Cachet du pharmacien ou du fourisseur	Date
258, Boul. de l'Oasis Tél.: 05 22 30 11 11	11.10.2022
La Société des Cygnes SAHRUCHI SABIA de l'Oasis La Soufrière	10/10/22

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Caractère et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	D
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram illustrates a dental arch with upper and lower teeth numbered 1 through 8. A horizontal arrow labeled 'G' points to the right, and a vertical arrow labeled 'D' points downwards, representing a crossbow diagram used for orthodontic treatment planning.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

الدكتور محمد علاوي

Dr. Mohamed ALLAOUI

CARDIOLOGUE

DES de Cardiologie
et

Pathologie Vasculaire
de la Faculté

de

Médecine de PARIS
Ancien Interne
des

Hôpitaux de NANCY
Membre de la Société
Française de Cardiologie

Zerhavane Dr: ss

17.10.22

Bague Stent (TVL)
1's
1294°x6
276,4°
n° 06 bacs



Pharmacie des Cygnes
Mme. LAHRICHI SAMIA
256, Boulevard de l'Oasis
Tél.: 05 22 98 85 17 - Casablanca

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE
CASA-OASIS
20, Rue de France Ville - Oasis
Tel: 05 22 98 07 06 - Fax: 05 22 98 83 25

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal;

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient.
 2. Le schéma posologique apparaît dans le tableau ci-dessous en fonction du patient. Pour les durées de perfusion supérieures à 24 heures, il faut diviser la dose quotidienne totale par deux.



Fabriqué par

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA
Tél. 011-24300000 à partir
du 1er juillet 1998
de la clairance de la créatinine du
urine, cf Mode d'administration.

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal;

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.



Fabriqué par

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA
Tél. 011-24300000 à partir
du 1er juillet 1998
de la clairance de la créatinine du
urine, cf Mode d'administration.

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal;

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient.
 2. Le schéma posologique apparaît dans le tableau ci-dessous en fonction du patient. Pour les durées de perfusion supérieures à 24 heures, il faut diviser la dose quotidienne totale par deux.



Fabriqué par

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Complexe tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal:

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.



Fabriqué par:

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal:

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.



Fabriqué par:

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA
Tél. 011-24322222 • fax 011-24322222

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal:

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.



Fabriqué par:

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA
Tél. 011-24322222 • fax 011-24322222

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis
Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

الدكتور محمد علاوي

Dr. Mohamed ALLAOUI

CARDIOLOGUE

DES de Cardiologie

et

Pathologie Vasculaire

de la Faculté

de

Médecine de PARIS

Ancien Interne

des

Hôpitaux de NANCY

Membre de la Société

Française de Cardiologie

21 . 10 . 22

Zerhouane DRiss

129.40 x 8

Bague Sono (7)

1035.20 n° 08 btes

Tél: 05 22 98 07 06 - 05 22 98 07 17 - Casablanca
256, Boulevard des Oases
B.P. 1000, LA HAVANE 12112
Tunisie - Tunisie - Tunisie - Tunisie

Dr. Mohamed ALLAOUI
cardiologue
20, Rue France Ville - Oasis
Casablanca Tél: 05 22 98 07 06

DRA NA CLINIQUE CARDIOLOGIQUE
CASA-OASIS
Consultation
20, Rue de France Ville Oasis - Casablanca
Tel: 05 22 98 07 06 - Fax: 05 22 98 83 25

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal:

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.



Fabriqué par:

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA
Tél. 011-24300000 à partir
du 1er juillet 1997
de la clairance de la créatinine du
urine, cf Mode d'administration.

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal;

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme des doses administrées au cours d'une journée) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion courtes, il suffit de multiplier la dose quotidienne prescrite par le nombre de doses administrées par jour.
 2. Le schéma posologique approuvé par la Commission de l'Anesthésie et de la Thérapeutique (CATT) du Comité national de l'assurance maladie (CNAM) est le suivant :



Fabriqué par

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD.
Area NO.3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA
Tél. : 011-23300000 à partir
du 1er juillet 1997
de la clairance de la créatinine du
urine, cf Mode d'administration.

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal;

Patients dont le poids est > 70 kg

- Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme des doses administrées au cours d'une journée) devra être choisie en fonction de l'insuffisance rénale normale.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction du patient. Pour les durées de perfusion, voir le chapitre 1.



Fabriqué par

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA
Tél. 011-24300000 à partir
du 1er juillet 1995
de la clairance de la créatinine du
urine, cf Mode d'administration.

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal:

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 et 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 et 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.

Fabriqué par:
SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD.
Area NO.3, AB ROAD, DELHI-110003, INDIA
On de la clairance de la créatinine du
son, cf Mode d'administration

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal:

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose journalière et de la dose de maintien) devra être choisie en fonction de l'insuffisance rénale normale, habituellement de 4000/4000 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le tableau ci-dessous en fonction du patient. Pour les durées de perfusion, voir page 10.



Fabriqué par:

SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD
Area NO. 3, AB ROAD, DELHI-110001, INDIA

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal;

Patients dont le poids est > 70 kg

- Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.

Fabriqué par:
SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD.
Area NO.3, AB ROAD, DELHI-110003, INDIA
On de la clairance de la créatinine du
son, cf Mode d'administration

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48 h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal:

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose quotidienne et de la dose journalière d'entretien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion de 15 à 30 minutes, la dose journalière d'entretien sera de 400 mg.

Fabriqué par:
SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD.
Area NO.3, AB ROAD, DELHI-110003, INDIA
On de la clairance de la créatinine du
son, cf Mode d'administration

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

a) DENOMINATION

a) DENOMINATION

IV COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par flacon

- Imipénème (DCI) (stérile) 530,10 mg
Équivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.
 - Cilastatine (DCI) sodique stérile 530,70 mg
Équivalent à 500,00 mg de cilastatine.
 - Excipient: Bicarbonate de sodium

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

trénal:

Patients dont le poids est > 70 kg

Pour déterminer la dose réduite rénale :

1. La dose quotidienne totale (c'est à dire la somme de la dose journalière et de la dose de maintien) devra être choisie en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion courtes, il est recommandé d'utiliser une dose journalière totale de 4000 à 4000 mg.
 2. Le schéma posologique approuvé par le Comité de posologie du tableau ci-dessous en fonction de l'état rénal du patient. Pour les durées de perfusion courtes, il est recommandé d'utiliser une dose journalière totale de 4000 à 4000 mg.

PPV : 129 P40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m²)

41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est <70 kg

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est $\leq 5 \text{ ml/min}/1,73 \text{ m}^2$, il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48 h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des

antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention. Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonale.

Chez l'enfant :

Les posologies recommandées chez l'enfant et le nourrisson sont les



PHARMACIE DES CYGNES

256 route de l oasis

R.C :251344

Patente:34751401

T.V.A.:

Tél : 0522988517

Le 17/10/2022

FACTURE N°68932

N° ICE : 000521554000017

MR ZERHOUANE DRISS

N° IF:

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
8	BACQURE 500 / 30ML INJ	129,40	1 035,20	67,72	7,00

 **Pharmacie des Cygnes**
 Mme. LAHRICH SAMIA
 256, Boulevard de l'Oasis
 781145 42 90 85 17 - Casablanca

 Pharmacie des Cygnes
Mme. LAHRICH SAMIA
256, Boulevard de l'Oasis
Tél.: 45 22 95 85 17 - Casablanca

TOTAL T.T.C :

1 035,20

Nbr Articles	TVA 7% Base :	1 035,20	Montant :	67,72	TVA 20% Base :		Montant
--------------	----------------------	----------	-----------	-------	-----------------------	--	----------------

Arrête la présente facture à la somme de :

Mille Trente Cinq DIRHAMS et 20 centimes.



PHARMACIE DES CYGNES

256 route de l oasis

R.C :251344

Patente:34751401

T.V.A :

Tél :0522988517

Le 21/10/2022

FACTURE N°68932

N° ICE : 000521554000017

MR ZERHOUANE DRISS

N° IF :

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
6	BACQURE 500 / 30ML INJ	129,40	776,40	50,79	7,00
TOTAL T.T.C :					776,40

Nbr Articles	TVA 7% Base :	Montant :	TVA 20% Base :	Montant

Arrêté la présente facture à la somme de :
Sept Cent Soixante-seize DIRHAMS et 40 centimes.

Pharmacie des Cygnes
Mme. LAIRICHI SALTIA
256, Boulevard de l'Oasis
Tél.: 05 22 98 85 17 - Casablanca